Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 27 (1980)
Heft: 1-2

Artikel: Jura bernois : la protection civile : un ouvrage qui prend forme
Autor: C.L.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-366756

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Jura bernois

La protection civile: un ouvrage qui prend forme

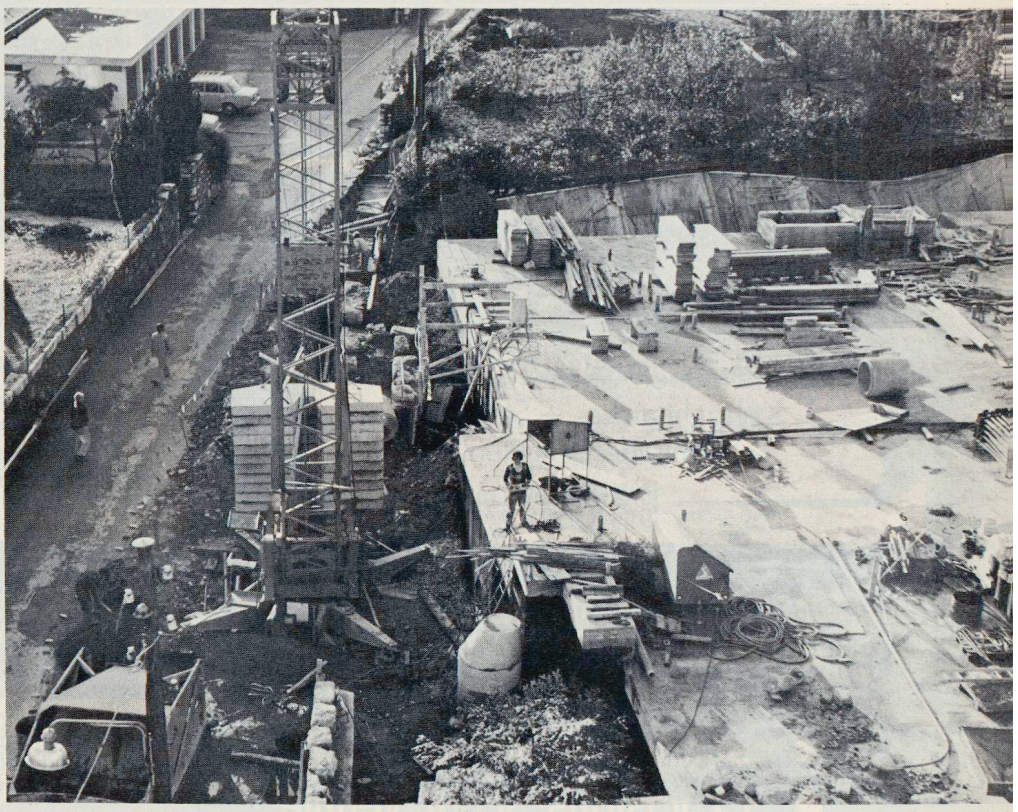

Vue aérienne du chantier. *Photo: C. Landry*

Depuis le début de l'année, une importante construction est en chantier à la rue des Mornets, vis-à-vis de l'église catholique. Il s'agit d'un ouvrage destiné à la protection civile et qui, une fois terminé, servira de poste de commandement, de poste sanitaire et d'abri public. L'édification de ce bâtiment se déroule à un rythme soutenu, respectant le programme, en l'absence de problèmes majeurs et à la satisfaction du maître de l'œuvre, la Municipalité de La Neuveville.

Dans les délais

C'est la législation fédérale et cantonale qui a contraint les autorités neuvevilloises à construire, d'ici 1980, un poste de commandement et un poste sanitaire de protection civile. De plus, un délai expirant en 1984 avait été fixé pour la construction d'un abri public sur le territoire communal. Tenant compte de ces impératifs, le problème a été mis à l'étude au sein du Conseil municipal.

Le 13 juin 1976, le corps électoral se prononça favorablement pour l'acquisition d'une parcelle de terrain de 1775 m² aux Mornets-du-Haut.

Compétences

Se fondant sur un avis de droit du professeur F. Gygi, concluant à la compétence exclusive de l'exécutif communal pour décider souverainement la construction et le financement d'installations et de dispositifs pour les organisations locales de protection civile (art. 68 LFPC), le Conseil municipal décida donc la construction du poste de commandement du type II et du poste sanitaire.

Afin d'abriter sous le même toit toutes les installations utiles à la protection civile, le projet prévoyait également la construction d'un abri public de 200 places et un agrandissement qui permettrait à la troupe de faire bon usage des nouveaux locaux lors des cours de répétition.

Pour ces deux objets toutefois, il appartint au Conseil de ville, puis au corps électoral de se prononcer. C'est donc le 11 juin 1978 que les électeurs neuvevillois accordaient les crédits nécessaires, ce qui permit d'aller de l'avant avec l'élaboration du projet définitif, la constitution d'une commission de bâtisse, les adjudications et finalement l'ouverture du chantier, le 15 janvier 1979.

En deux étapes

Pour des raisons pratiques, le gros œuvre s'est réalisé en deux étapes. Les travaux relatifs à la dernière étape ont débuté le 2 juillet et c'est le 8 novembre que les entrepreneurs et artisans se retrouvèrent en compagnie d'une délégation du Conseil municipal pour célébrer la «levure».

Actuellement les travaux d'aménagement et de finitions intérieures sont en cours: pose des chapes, des installations sanitaires, de la ventilation, etc. et se poursuivront avec les travaux de peinture, l'ameublement (dortoirs, réfectoire, etc.), les installations électriques et la cuisine.

Aucune atteinte à l'environnement

Il convient de relever que l'imposante construction ne nuira nullement à l'environnement. En effet, l'ouvrage sera entièrement recouvert par une couche de terre végétale. Le terrain sera ensuite engazonné et arborisé. Seules les entrées sud et ouest demeureront visibles. En bordure de la rue des Mornets, élargie, se dressera comme auparavant, un mur en pierres de taille. Enfin, un chemin pour piétons sera aménagé à l'ouest de la parcelle, reliant la rue des Mornets à la paroisse de la Raisse.

Le coût total de cet ouvrage est devisé à 1,8 million de francs. Des subventions s'élèveront à près de 1,3 million tandis que le solde, soit quelque 590 000 francs, sera financé par la commune. Compte tenu de l'excellente marche du chantier, sur lequel travaillent des entreprises pour la plupart neuvevilloises, on est en droit de penser que le nouveau centre de protection civile des Mornets deviendra opérationnel dès l'été 1980. *Cl.L.*

FAN-l'Express Neuchâtel